

Procédure de révision des comptes des institutions

Rôle et tâches des fiduciaires

Service de la prévoyance sociale (SPS) – 12.02.2009



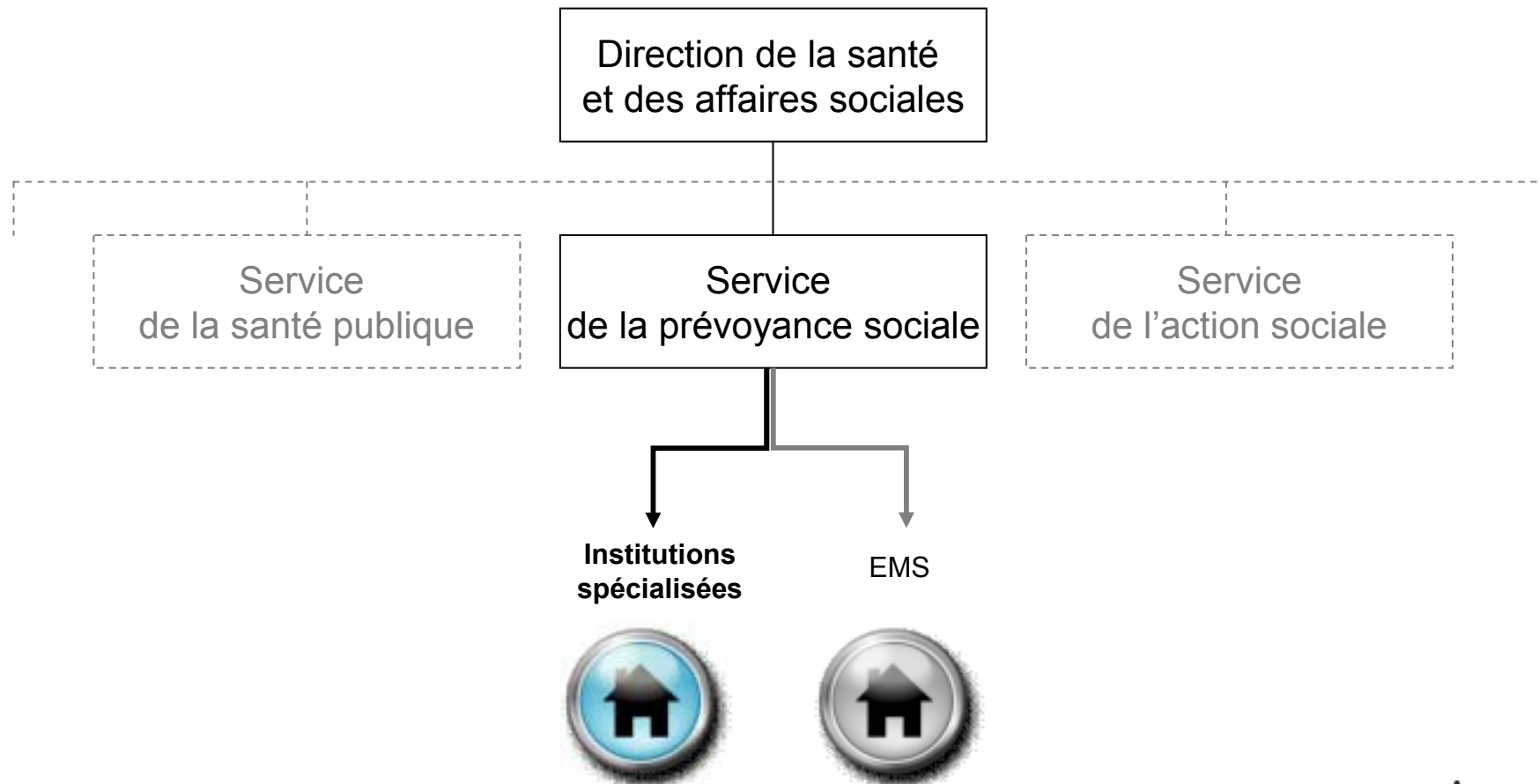
Séance d'information

- 1. Institutions spécialisées**
- 2. Exigences relatives à la révision des comptes**
- 3. Principes généraux**
- 4. Concrétisation**
- 5. Perspectives d'avenir**



Institutions spécialisées (1)

Service de la prévoyance sociale



Institutions spécialisées (2)

Les institutions

39 supports juridiques de droit privé

Liste des Associations ou Fondations (www.admin.fr.ch/sps/)

- Foyers et appartements protégés
- Ateliers protégés
- Centres de traitement
- Etablissements d'éducation et familles d'accueil professionnelles
- Ecoles spéciales (depuis le 1er janvier 2008, DICS)

Quelques chiffres

- 983 places en foyers et 1049 places en ateliers protégés
- Env. CHF 85 mio. de subvention cantonale
- **Mandats** attribués aux organes de révision : Env. **CHF 250'000.-**



Institutions spécialisées (3)

Cadre législatif

- ✓ Législation cantonale d'aide aux institutions spécialisées
- ✓ Législation cantonale sur les subventions

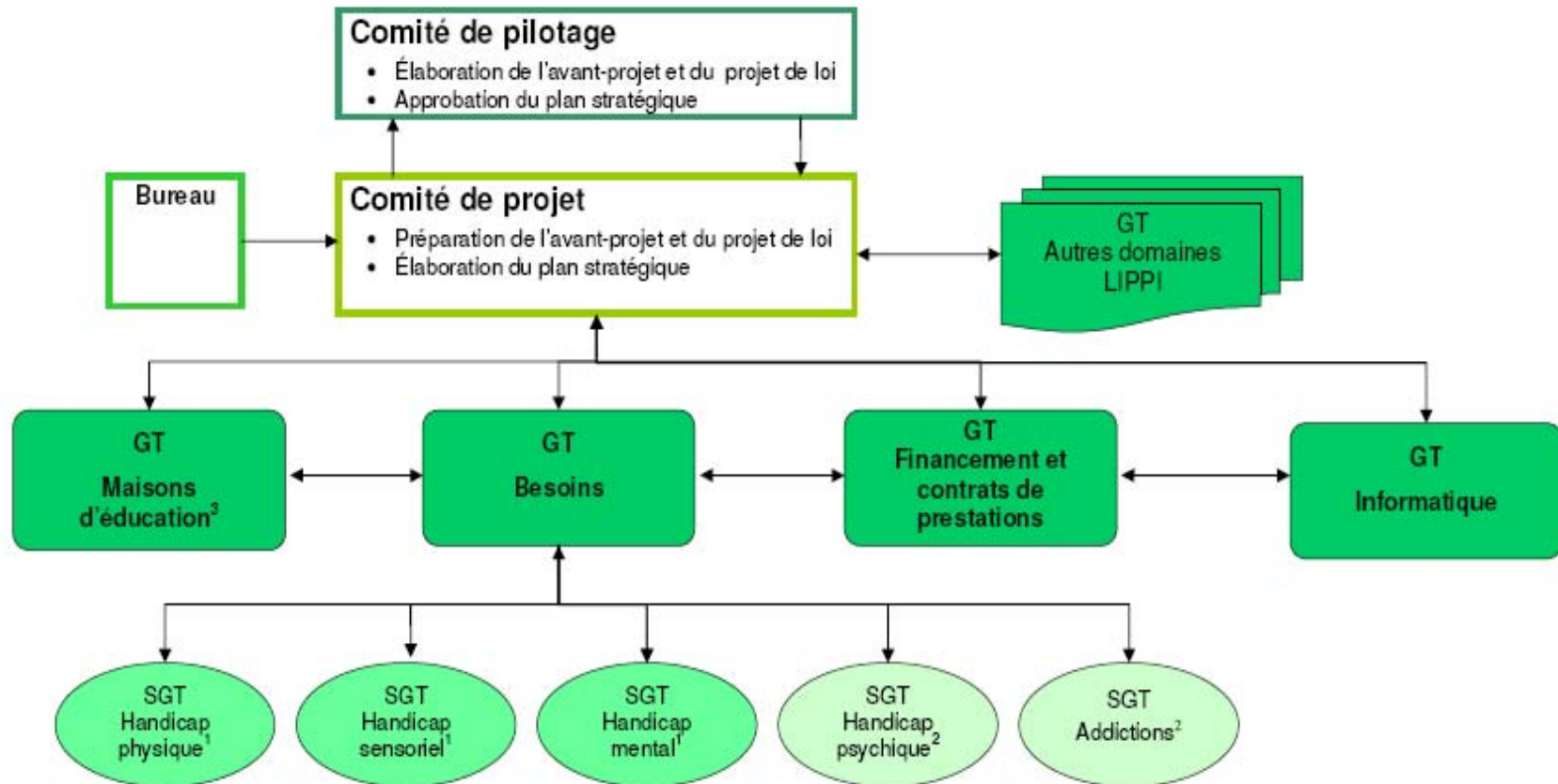
PROJETS EN COURS - PROGRAMME LEGISLATIF 2008 – 2011

- ✓ **Mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)**
 - Plan stratégique conforme aux exigences de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI)
 - Nouvelle législation en faveur de la personne en situation de handicap



Institutions spécialisées (4)

Organisation de projet



1 : LIPPI
2 : Partiellement LIPPI, organisation de projet spécifique
3 : Hors LIPPI



Institutions spécialisées (5)

Objectifs de la séance

Les organes de révision

- 1) **ont compris les besoins du SPS**
en matière de révision des comptes
- 2) **transmettront au SPS la liste des points particuliers / problèmes rencontrés lors de la révision des comptes 2008** (par exemple par rapport aux RPC)



Exigences relatives à la révision des comptes (1)

Organes de révision agréés - Exigences

✓ **Indépendance**

✓ **Légalité**

Respect

- des lois en vigueur et de leurs dispositions d'application
Mémento « Normes cantonales » (www.admin.fr.ch/sps)
- des statuts et des décisions prises par les organes compétents des institutions



Exigences relatives à la révision des comptes (2)

Procédure de révision des comptes

- **Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC 21)**
- **Besoins spécifiques du SPS (établissement du décompte final)**



Exigences relatives à la révision des comptes (3)

Interdépendance des rôles

Révision des comptes

Organes de révision

Donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du support juridique

Décompte final

SPS

Etablir le montant définitif de la subvention cantonale et des décomptes individuels pour les résidents hors canton



Exigences relatives à la révision des comptes (4)

Subvention cantonale

Subvention des pouvoirs publics

→ Budget

80% du montant sous formes d'acomptes calculés sur la base du budget

→ Comptes

Solde restant sur la base du **décompte final**



Principes généraux (1)

Le rôle des acteurs

Le montant de la subvention finale est fixé sur la base :

- ✓ des informations fournies par les institutions spécialisées
- ✓ des comptes révisés et des constats établis par les fiduciaires

Institutions

Préparation
des documents

Fiduciaires

Contrôle
de la conformité

SPS

Etablissement de
la décision finale



Principes généraux (2)

Les INSTITUTIONS préparent les documents

- a) **Rapport de révision** (selon RPC 21)
- b) **Calcul du coût journalier net**
- c) **Dotation en personnel**
- d) **Autres documents**



Principes généraux (3)

selon les **DIRECTIVES** pour la présentation des comptes

La liste des documents

figure dans les **DIRECTIVES** pour la
présentation des comptes 2008

Délai de reddition : 30 avril 2009



Principes généraux (4)

Les FIDUCIAIRES contrôlent la conformité des documents

- Les documents exigés en vue de l'établissement de la subvention cantonale sont **complets**
- Les documents sont **cohérents**
(p.e. correspondance des chiffres)
- Les écarts entre le budget et les comptes sont dûment **commentés**



Principes généraux (5)

Les FIDUCIAIRES vérifient l'exactitude de certaines données

Certains documents sont adressés sous forme électronique

→ **Vérifier l'exactitude. Comment ?**

- Permet d'établir les attestations demandées par le SPS**



**Des principes
à l'application concrète
dans la procédure de révision
des comptes 2008**



Concrétisation (1)

RAPPORT DE REVISION - les éléments obligatoires selon RPC

- Déclaration de l'organe de révision**
- Bilan consolidé**
- Comptes d'exploitation**
- Tableau de financement**
- Tableau de variation du capital**
- Annexe**
- Rapport de performance (projet en cours)*



Concrétisation (2)

RAPPORT DE REVISION - Information Swiss GAAP RPC (janvier 2007)

Séance d'information «Swiss GAAP RPC» / Janvier 2007

Bienvenue

www.admin.fr.ch/sps/

Information

Swiss GAAP RPC



A l'intention des Institutions spécialisées pour personnes
handicapées ou inadaptées



Concrétisation (3)

RAPPORT DE REVISION – Précisions

1. Stocks

Existence ou absence d'un inventaire physique à mentionner (et date de l'inventaire)

2. Compte de régularisation

y compris décomptes individuels hors canton



Concrétisation (4)

RAPPORT DE REVISION - Précisions

3. Immobilisations corporelles

- Existence ou absence d'un inventaire physique à mentionner (et date de l'inventaire)
- Taux d'amortissement selon les normes cantonales
- Tableau des immobilisations :
 - Valeur brute en début de période
 - Acquisitions / Ventes
 - Amortissement avec taux utilisés
 - Valeurs nettes en fin de période
 - Valeur d'assurance incendie



4. Capitaux propres

- **Fonds affecté**

Rappel : provenance externe, basés sur une volonté du donateur avec un « règlement » écrit

Liste et brève explication sur le but avec la date dudit règlement

- **Mention des autres personnes juridiques** ayant pour mission de financer l'institution (ex. « Association des amis de la fondation »)



5. Divers

- **Liste des indemnités complémentaires versées ainsi que prestations/avantages en nature au personnel**
- **Rémunérations des organes dirigeants**
(par exemple jetons de présence ou indication d'un bénévole)



Concrétisation (7)

CALCUL DU COÛT JOURNALIER NET – les éléments*

- ☑ **Calcul du coût journalier net**
- ☑ **Décompte final pour le canton de Fribourg**
- ☑ **Décomptes individuels hors canton**
- ☑ **Variation des charges d'amortissement**
- ☑ **Charges non considérées**

** fichiers électroniques*



Concrétisation (8)

DOTATION EN PERSONNEL – les éléments

- ☑ **Liste nominative des salaires comprenant :**
 - ✓ **le taux d'activité annualisé effectif et le salaire réel en CHF, par personne**
 - ✓ **Mise en évidence des éventuelles différence entre les classifications réelles et celles arrêtées dans la CCT**

- ☑ **Tableau des écarts entre la dotation réelle en personnel par rapport au budget (en unité plein temps et en CHF)**



Concrétisation (9)

AUTRES DOCUMENTS

- ☑ **Ecart Budget / Comptes**
- ☑ **Amortissements réels avec relevé des investissements effectifs**
- ☑ **Contributions des bénéficiaires de prestations**
(Statistiques avec mention des différences avec les produits comptabilisés)
- ☑ **Dernier rapport d'audit de qualité**
- ☑ **Rapport d'activité**



Concrétisation (10)

ORGANES DE REVISION – CONTRÔLE DE CONFORMITE

- ☑ **Déclaration de l'organe de révision**
Mention de conformité Swiss GAAP RPC 21

- ☑ **« Les documents exigés en vue de l'établissement de la subvention cantonale sont **complets** »**



Concrétisation (11)

ORGANES DE REVISION – CONTRÔLE DE CONFORMITE

- ☑ **Attestation de conformité relative au comptes de pertes et profits selon modèle FR de comptabilité analytique « ER-PP »**

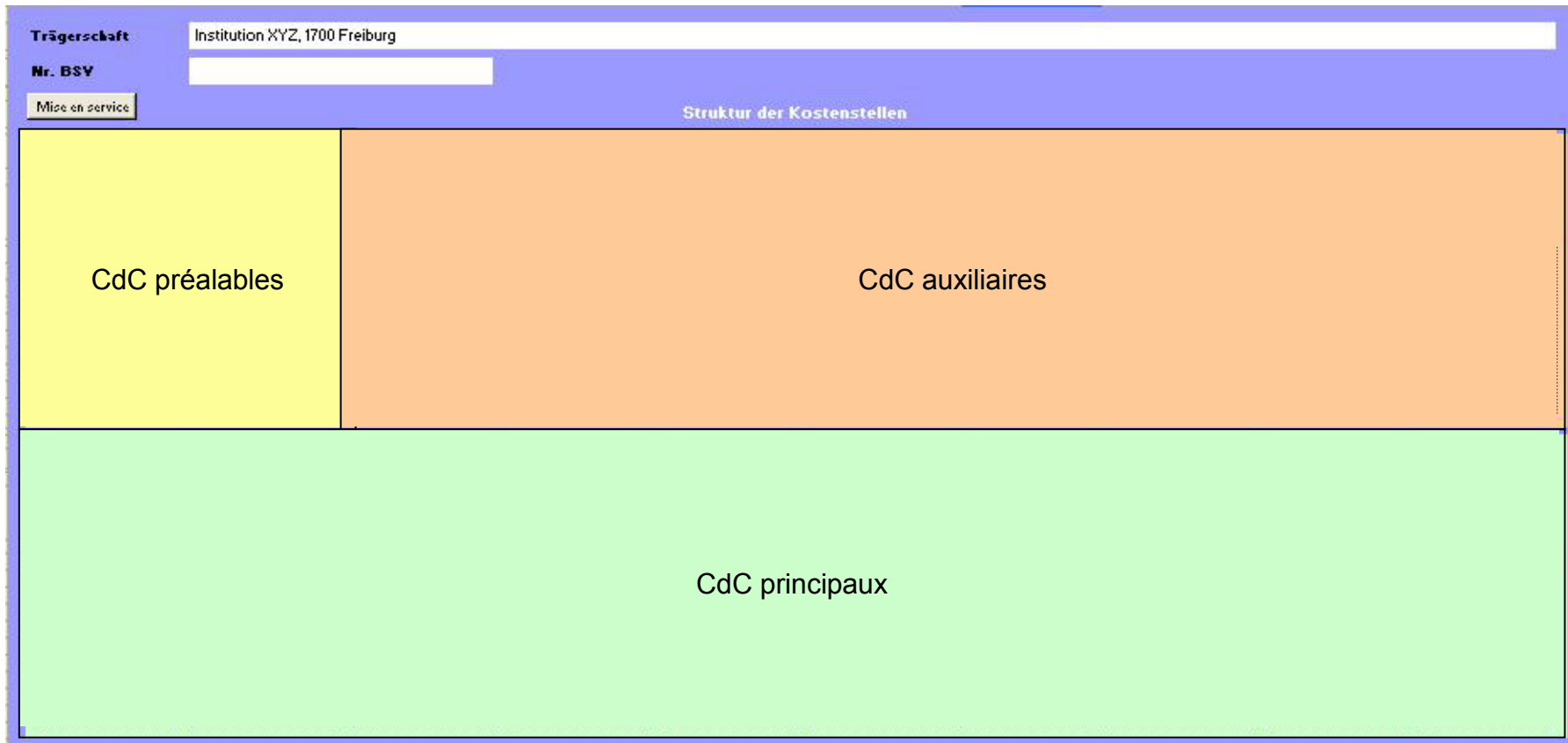
Comment ?

**Sur la base du fichier de présentation
des résultats de comptabilité analytique**



Concrétisation (12)

Caractéristiques du modèle FR de **comptabilité analytique**



Concrétisation (13)

MODELE FRIBOURG DE COMPTABILITE ANALYTIQUE

Un fichier de présentation des coûts analytiques par prestations

- unique pour toutes les institutions
- méthode uniforme de traitement
- s'adapte à toutes les structures
- permet de faire facilement le joint avec la comptabilité financière

Attestation de conformité compte de pertes et profits



Concrétisation (14)

ORGANES DE REVISION – CONTRÔLE DE L'EXACTITUDE

- ☑ **Attestation d'équivalence entre
les comptes de pertes et profits et
les centres de charges subventionnés /
non subventionnés**



Concrétisation (15)

ORGANES DE REVISION – CONTRÔLE DE L'EXACTITUDE

2	Fondation St-Louis	14000	16000			
3				TOTAL	TOTAL	TOTAL
4		Ateliers protégés	Foyer pour adultes	SUBVENTIONNE	NON	
5	RESUME Budget 2007				SUBVENTIONNE	
6						
79	Cuisine	-	-	-		
80	Mesures méd/ thérap.	-	-	-		
81	Mesures péd/ thérap.	-	-	-		
82	Total Produits indirects (Imputations)	358'240.00	-	358'240.00		
83	TOTAL PRODUITS	1'068'848.93	2'937'412.88	4'006'261.81	-	4'006'261.81
84	Résultat (Zéro)					
87	Resultat d'exploitation	-0.00	-0.00	-0.00	-	-0.00
88	Total Produits	1'068'848.93	2'937'412.88	4'006'261.81	-	4'006'261.81
89	Total Charges	1'068'848.93	2'937'412.88	4'006'261.81	-	4'006'261.81
90	Recettes divers	130'000.00	-	130'000.00		130'000.00
91	Subventions fédérales	592'960.00	1'097'460.00	1'690'420.00		1'690'420.00
92	Prix de revient	345'888.93	1'839'952.88	2'185'841.81		2'185'841.81
93						
94	Contributions DSAS pour AI non reconnus	-	-	-		-
95	Subventions cantonales de la DSAS	-12'351.07	244'552.88	232'201.81		232'201.81
96						
97				SUBVENTIONNE	PP	CdC
98				Total Charges	4'006'261.81	4'006'261.81
99				Total Produits	4'006'261.81	4'006'261.81
100				Resultat	-0.00	-0.00
101						



**Tests de cohérence sont
définis dans le manuel**

**« Saisie des données analytiques -
Manuel à l'usage des utilisateurs »**



Concrétisation (17)

Présentation des comptes 2008 selon Swiss GAAP RPC 21

Les organes de révision transmettent au SPS
la liste des points particuliers/problèmes
lors de la révision des comptes 2008

- Faire remonter l'information au GT
« Finances et contrats de prestations »
- Démarche qualité : Fixation des objectifs
à atteindre pour le prochain exercice



Quelles perspectives pour l'avenir ?



Perspectives d'avenir (1)

RAPPORT DE PERFORMANCE - Les éléments

Etabli sous la responsabilité de l'institution

**A) Eléments légaux et
organisationnels**

**B) Critères d'efficacité et
d'efficience**



Perspectives d'avenir (2)

A) Éléments légaux et organisationnels

- But et organisation de l'institution (selon statuts)
- Nom de l'organe de révision (et depuis quand)
- Organes dirigeants et la durée de leur fonction
- Personnes responsables de la gestion
- Personnes habilitées à signer et mode de signature
- Description des prestations fournies et utilisation des fonds mis à disposition
- Statut fiscal et depuis quand (exonération p. ex.)



Perspectives d'avenir (3)

B) Éléments d'efficacité et d'efficience

- Une appréciation de la satisfaction des bénéficiaires des prestations
- Des indications sur la façon dont on peut mesurer et apprécier comment les objectifs qualitatifs sont atteints
- Des ratios pertinents pour répondre aux exigences de la loi sur les subventions (contrôle du caractère économique de la prestation)



Perspectives d'avenir (4)

Conditions de qualité (pour les foyers et les ateliers protégés)

Point 2.5 – Satisfaction des clients

Condition

Détermination de la méthode – de la fréquence de son application – permettant d'évaluer la satisfaction des clients

Projet en cours

Obtention d'une norme déterminée d'entente avec le canton



Perspectives d'avenir (5)

Contrôle du caractère économique de la prestation

Les subventions doivent atteindre leur objectif « **de manière économique** » (LSub)

Condition :

Maîtrise de l'évolution des coûts
fondée sur la comparaison des
données de la **comptabilité analytique**



Perspectives d'avenir (6)

Critères de conformité aux exigences de la LSub

- ↪ **fixés dans les contrats de prestations (budgets)**
- ↪ **vérifiés sur la base des coûts réels (comptes)**

Le coût effectif par unité et les autres indicateurs seront publiés dans le rapport de performance



Perspectives d'avenir (7)

En conclusion

Volonté de partenariat et de coordination des rôles
Institutions – Organes de révision – SPS

Information régulière en vue de réaliser l'objectif

**« Etre utiles à un large éventail d'utilisateurs
pour l'information, la prise de décision et
l'exercice de la surveillance des pouvoirs
publics »**



Procédure de révision des comptes des institutions

MERCI DE VOTRE ATTENTION

